

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 29 Septembre 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-09-29-19

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">24/09/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> <p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présentes : 14</p> <p>Représentés : 6</p> <p>Absents : 3</p>	<p>Étaient représentés : Madame Edith DELBEY par Madame Annie COCHET, Monsieur Gérard LEROY par Madame Maryse-Corinne ROSE, Madame Anne-Marie LATEUR par Monsieur Nicolas BLIN, Madame Sonia DOUAY par Monsieur Jean-Noël LECOINTE, Madame Karine PAGEAU par Madame Marie-Hélène MARCEL, Monsieur Paulo MARCELO par Madame Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Était absent : Monsieur Sébastien VILLAIN, Madame Marylène FRANZ, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p>
<p>OBJET :</p> <p>Économie</p> <p>Ouverture dominicale du magasin Kandy</p>	<p>En vertu de l'article L2221.19 du code du travail, le magasin Kandy, commerce de détail, a fait sa demande annuelle auprès de la mairie afin de solliciter l'ouverture exceptionnelle :</p> <p>Pour 2022 elle se présente de la façon suivante :</p> <p>Les dimanches 30 octobre 2022 de 10h00 à 18h30, Les dimanches 06, 13, 20 et 27 novembre 2022 de 10h00 à 18h30, Les dimanches 04, 11, 20 décembre 2022 de 10h00 à 18h30.</p> <p>La direction du magasin nous informe que ses salariés privés de repos dominical percevront une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps.</p> <p>Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :</p> <p style="text-align: center;">- D'émettre un avis favorable à cette demande d'ouverture dominicale</p> <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p>
	<p>Le Maire, Pierre DURAND</p> 